

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'OPPORTUNITÉ D'ACCORDS INTERNATIONAUX POUR LES PRODUITS DE BASE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser ma question, soit au premier ministre, soit au ministre des Finances, au sujet de la brève nouvelle reçue de l'Iran lorsque le ministre des Finances s'y trouvait? Je ne voudrais nullement laisser entendre au ministre des Finances que cette nouvelle était inexacte. D'après les journaux, il aurait dit en Iran que tous les produits de base faisant l'objet d'un commerce international devraient être visés par des accords internationaux dans l'intérêt des pays acheteurs et vendeurs. Je lui demande donc si c'est là la politique du gouvernement du Canada? Celui-ci est-il d'avis que le blé, le cuivre et les autres produits, sauf le pétrole, devraient faire l'objet d'accords internationaux? Si oui, le gouvernement canadien compte-t-il prendre l'initiative et faire valoir cette idée au sein de la collectivité mondiale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, habituellement, le gouvernement est en faveur d'accords internationaux. De fait, nous sommes signataires, je crois, de tous les accords internationaux sur les produits de base. Mais nous avons toujours maintenu que ces accords sont justes et applicables seulement dans la mesure où ils représentent les intérêts des producteurs et des consommateurs. Nous avons, à plusieurs reprises, été invités à participer à des accords qui n'intéressaient que les producteurs, et jusqu'ici nous avons hésité à le faire pour les raisons que je viens de donner. Nous pourrions, je suppose, songer à prendre d'autres initiatives dans certains cas particuliers. Mais c'est là notre politique générale et quant à l'explication du ministre, c'était un aperçu fidèle de la politique depuis déjà quelque temps.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

PÊCHES ET FORÊTS

M. Albert Bécharde (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 2^e rapport du comité permanent des pêches et des forêts dans les deux langues officielles.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

● (1200)

[Traduction]

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je vous ai signifié mon intention de soulever mardi prochain une question de privilège sur l'achat par le ministère de l'Industrie et du Commerce de la société Canadair Limitée pour une somme de 38.1 millions de dollars, prévu dans le crédit L-20 du budget des dépenses. Une fois achetée par le gouvernement fédéral, cette société n'aura apparemment aucune valeur; elle a subi en tout des pertes d'exploitation de 2.4 millions de dollars en six ans bien qu'elle ait reçu du gouvernement fédéral des subventions de 21.5 millions de dollars et de 21 millions de dollars à titre de financement. Si cette procédure est conforme au Règlement et avec

Étiquetage et emballage—Loi

votre consentement, Monsieur l'Orateur, j'aimerais présenter ma question de privilège plus en détail mardi.

M. l'Orateur: Je n'ai jamais essayé de décourager un député de procéder de la sorte, c'est-à-dire de donner préavis et de permettre ainsi aux autres députés de se préparer au débat. Le député doit toutefois au moins dire quelle est la nature de sa question de privilège—il en a donné le sujet, mais sans en préciser la nature. Il est de mise d'attendre jusqu'à mardi prochain pour permettre aux autres députés de se faire entendre, mais j'aimerais que le député nous dise quelle est la nature de sa question de privilège. Nous tiendrons une discussion mardi.

M. Stevens: Oui, monsieur l'Orateur. Je ne voulais pas retarder les travaux de la Chambre. La question de privilège porte sur ce qui s'est passé hier au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. On a parlé de vote sur le crédit L 20, mais il n'a pas eu lieu faute de quorum, certains députés ministériels ayant quitté la salle. Le comité n'a donc pas pu poursuivre ses travaux. Je pense que nous n'aurons pas l'occasion de nous prononcer et d'étudier convenablement ce poste du budget. Aussi, mardi prochain, je compte vous demander ce que les députés devraient faire au sujet de ce fâcheux incident.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, au sujet d'une réponse qu'a faite le ministre d'État aux Affaires urbaines (M. Danson) ce matin à ma question à propos d'une réunion qui aura lieu le 21 mai. Comme je ne voudrais pas que le ministre, peut-être sans le vouloir, laisse à la Chambre une mauvaise impression, j'ai pensé qu'il aimerait confirmer, s'il y a lieu, qu'un message a été publié par son cabinet aujourd'hui pour annoncer que cette réunion avait été remise pour une durée indéterminée.

M. Danson: Oui, c'est exact. Mon cabinet a effectivement publié ce matin un communiqué indiquant que le 21 mai ne convenait pas et que je proposerais bientôt d'autres dates qui pourraient être acceptables.

* * *

LA LOI SUR L'EMBALLAGE ET L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS DE CONSOMMATION

MESURE MODIFICATIVE PRESCRIVANT L'INDICATION CLAIRE ET NETTE DU PRIX DES PRODUITS OFFERTS EN VENTE

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge) demande à présenter le bill C-390, tendant à modifier la loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation.

—Monsieur l'Orateur, l'objet de ce bill est de faire en sorte que le grand public puisse comprendre clairement et lire le prix des produits qu'il achète et d'empêcher qu'on enlève le prix sur les articles qui portent le code universel de marquage des produits. Ce projet de loi traduit la préoccupation des membres de la section régionale de Kitchener-Waterloo de l'Association des consommateurs du Canada, qui craignent que si on enlève le prix figurant sur les articles, les consommateurs porteront moins d'attention au prix de ce qu'ils achètent, et qui croient que l'usage du code universel des produits ne devrait pas avoir cette répercussion.